



---

**Conférence des Parties**  
**Vingt-sixième session**  
**Glasgow, 31 octobre-12 novembre 2021**

Point 19 a) de l'ordre du jour  
**Conclusion des travaux de la session**  
**Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session**  
**de la Conférence des Parties**

**Projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence  
des Parties**

Rapporteur : Ahmad Rajabi (République islamique d'Iran)

TABLE DES MATIÈRES

(À compléter)

**I. Ouverture de la session**

(point 1 de l'ordre du jour)

1. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, convoquée en application du paragraphe 4 de l'article 7 de la Convention, s'est tenue au Scottish Event Campus à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) du 31 octobre au 12 novembre 2021. Carolina Schmidt (Chili), Présidente de la vingt-cinquième session de la COP, a ouvert la première séance de la vingt-sixième session<sup>1</sup> dimanche 31 octobre<sup>2</sup> et a fait une déclaration<sup>3</sup>.

2. Pendant la cérémonie d'ouverture, des déclarations ont été présentées par Susan Aitken, Cheffe du Conseil municipal de Glasgow ; Patricia Espinosa, Secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ; Hoesung Lee, Président du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ; Abdulla Shahid, Président de l'Assemblée générale des Nations Unies et India Logan-Riley, représentante des peuples indigènes, invitée spéciale du Président de la COP 26 (voir par. 3 ci-après)<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Les séances de la COP mentionnées dans le présent rapport sont des séances plénières.

<sup>2</sup> La vingt-sixième session de la COP s'est tenue parallèlement à la seizième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP) et à la troisième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA). Les délibérations de la CMP et de la CMA figurent dans des rapports distincts. Les délibérations des séances communes de la COP, de la CMP et de la CMA qui ont eu lieu pendant les sessions figurent dans le rapport de la COP et font l'objet de renvois dans les rapports de la CMP et de la CMA.

<sup>3</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:03:21).

<sup>4</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:28:33).



## II. Questions d'organisation

(point 2 de l'ordre du jour)

### A. Élection du Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties

(point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À la première séance de la COP, la Présidente de la vingt-cinquième session a rappelé que, conformément au paragraphe 1 de l'article 22 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la présidence de la COP était assurée par roulement entre les cinq groupes régionaux. Elle a informé les Parties que, selon ce cycle, il convenait que le prochain président soit issu des États d'Europe orientale et autres États. Sur proposition de la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP, la Conférence a élu par acclamation Alok Sharma, député du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, à la présidence de sa vingt-sixième session. M. Sharma a fait une déclaration<sup>5</sup>.

### B. Adoption du règlement intérieur

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

### C. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

4. À sa première séance, la COP a examiné le document FCCC/CP/2021/1/Add.2, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire<sup>6</sup>. Le Président a informé les Parties que la Turquie avait retiré sa demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question subsidiaire intitulée « Proposition de la Turquie visant à supprimer le nom de la Turquie de la liste figurant à l'annexe I de la Convention »<sup>7</sup> et a rappelé ce qui avait été convenu entre les Parties concernant des points spécifiques.

5. Le Président a proposé que l'ordre du jour provisoire soit adopté tel qu'il figure dans le document portant la cote FCCC/CP/2021/1/Add.2, les points 14 a) et b) et 15 étant laissés en suspens.

6. Les représentants de quatre Parties ont fait des déclarations, dont l'une au nom de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité de commerce entre les peuples<sup>8</sup>. Une Partie a demandé que sa déclaration soit consignée dans le rapport de la session<sup>9</sup>.

<sup>5</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 0:22:55).

<sup>6</sup> Le 3 septembre, le secrétariat a publié le document FCCC/CP/2021/1, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire annoté établi en accord avec la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP après consultation du Bureau. Le 17 septembre, le secrétariat a publié le document FCCC/CP/2021/1/Add.1, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire supplémentaire. À la suite de consultations approfondies au cours de la semaine de présession, le secrétariat, en accord avec la Présidente de la vingt-cinquième session de la COP et en consultation avec le Président entrant de la vingt-sixième session, a publié, le 31 octobre, le document FCCC/CP/2021/1/Add.2, dans lequel figure l'ordre du jour provisoire et qui a été présenté à la COP pour examen et adoption.

<sup>7</sup> La proposition de la Turquie a été incluse en tant que point 14 c) dans les ordres du jour provisoires qui figurent dans les documents FCCC/CP/2021/1 et Add.1.

<sup>8</sup> Consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 1:16:17).

<sup>9</sup> La déclaration de l'Ukraine est consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-plenary-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 1:19:06).

7. Sur proposition du Président, la COP a adopté l'ordre du jour suivant :
1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Élection du Président de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ;
    - b) Adoption du règlement intérieur ;
    - c) Adoption de l'ordre du jour ;
    - d) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
    - e) Admission d'organisations en qualité d'observateurs ;
    - f) Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires ;
    - g) Dates et lieux des futures sessions ;
    - h) Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs.
  3. Rapports des organes subsidiaires :
    - a) Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique ;
    - b) Rapport de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.
  4. Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention.
  5. Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention.
  6. Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021).
  7. Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques<sup>10</sup>.
  8. Questions relatives au financement :
    - a) Financement à long terme de l'action climatique ;
    - b) Questions relatives au Comité permanent du financement<sup>11</sup> ;
    - c) Rapport du Fonds vert pour le climat à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021) ;
    - d) Rapport du Fonds pour l'environnement mondial à la Conférence des Parties et directives à l'intention du Fonds (2020 et 2021) ;
    - e) Septième examen du Mécanisme financier ;
    - f) Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications.
  9. Mise au point et transfert de technologies :
    - a) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021) ;
    - b) Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention ;

<sup>10</sup> L'inscription de ce point à l'ordre du jour et les annotations relatives à celui-ci ne préjugent pas de l'issue de l'examen des questions concernant la gouvernance du Mécanisme.

<sup>11</sup> Compte tenu de la proposition présentée par le Gabon au nom du Groupe des États d'Afrique reçue le 17 août 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://unfccc.int/documents/302688>.

- c) Examen de l'acte constitutif du Conseil consultatif du Centre-Réseau des technologies climatiques ;
  - d) Deuxième examen du Centre-Réseau des technologies climatiques.
10. Renforcement des capacités au titre de la Convention.
  11. Questions relatives aux pays les moins avancés.
  12. Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.
  13. Questions de genre et changements climatiques.
  14. Examen des propositions d'amendements à la Convention présentées par les Parties au titre de son article 15 :
    - a) Proposition de la Fédération de Russie visant à modifier l'alinéa f) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
    - b) Proposition de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et du Mexique visant à modifier les articles 7 et 18 de la Convention (*question laissée en suspens*) ;
  15. Deuxième examen des alinéas a) et b) du paragraphe 2 de l'article 4 de la Convention visant à déterminer s'ils sont adéquats (*question laissée en suspens*).
  16. Questions administratives, financières et institutionnelles :
    - a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020 ;
    - b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021 ;
    - c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023 ;
    - d) Prise de décisions dans le cadre du processus découlant de la Convention.
  17. Réunion de haut niveau :
    - a) Déclarations des Parties ;
    - b) Déclarations des organisations admises en qualité d'observateurs.
  18. Questions diverses.
  19. Conclusion des travaux de la session :
    - a) Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties ;
    - b) Clôture de la session.
8. Le Président a informé la COP qu'il désignerait des membres de haut rang de sa délégation pour faciliter les consultations sur les points 7 (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ») et 8 b) de l'ordre du jour (« Questions relatives au Comité permanent du financement »)<sup>12</sup>.
- (À compléter)

<sup>12</sup> Lors de la première séance de la CMA, le Président a déclaré que ces consultations seraient tenues parallèlement à celles portant sur les points 7 de l'ordre du jour de la CMA (« Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques ») et 8 a) (« Questions relatives au Comité permanent du financement »), respectivement.

**D. Élection des membres du Bureau autres que le Président**

(point 2 d) de l'ordre du jour)

(À compléter)

**E. Admission d'organisations en qualité d'observateurs**

(point 2 e) de l'ordre du jour)

9. À sa première séance, la COP a examiné une note du secrétariat sur l'admission d'organisations en qualité d'observateurs<sup>13</sup>, dans laquelle figurait la liste des 6 organisations intergouvernementales et des 514 organisations non gouvernementales qui avaient été provisoirement admises en qualité d'observateurs. Suivant la recommandation du Bureau et sur proposition du Président, elle a admis en qualité d'observateurs les organisations énumérées dans la note susmentionnée du secrétariat.

**F. Organisation des travaux, y compris ceux des sessions des organes subsidiaires**

(point 2 f) de l'ordre du jour)

10. À la première séance, le Président a fait observer que les organes directeurs et les organes subsidiaires commenceraient leurs travaux sur l'ensemble des points de l'ordre du jour le 31 octobre et que tous les organes tiendraient une séance plénière commune plus tard dans la journée pour assister aux déclarations liminaires des Parties et des observateurs.

11. En outre, il a fait observer que les organes subsidiaires achèveraient leurs travaux samedi 6 novembre et a dit attendre avec intérêt les conclusions des sessions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

12. Le Président a informé la COP qu'une fois closes les sessions des organes subsidiaires, il convoquerait une réunion de bilan informelle afin d'évaluer l'avancement des négociations et de proposer des modalités de travail pour la seconde semaine de la Conférence.

13. Sur la base d'une demande formulée par l'Ukraine<sup>14</sup>, le Président a proposé de reporter à la vingt-septième session de la COP (novembre 2022) l'examen du point 4 de l'ordre du jour (« Notification et examen des informations communiquées par les Parties visées à l'annexe I de la Convention »). La COP a approuvé cette proposition.

14. Le Président a informé la COP que le SBSTA et le SBI pourraient lui recommander des projets de décision ou de conclusions, pour examen et adoption, au titre des points suivants déjà inscrits à leur ordre du jour :

Point 5	Notification par les Parties non visées à l'annexe I de la Convention
Point 6	Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021)
Point 9 a)	Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques (2020 et 2021)
Point 9 b)	Relations entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier de la Convention
Point 10	Renforcement des capacités au titre de la Convention
Point 11	Questions relatives aux pays les moins avancés
Point 12	Rapport du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre
Point 13	Questions de genre et changements climatiques

<sup>13</sup> FCCC/CP/2021/7.

<sup>14</sup> La déclaration de l'Ukraine est consultable à l'adresse suivante : <https://unfccc-cop26.streamworld.de/webcast/opening-assembly-of-the-cop-followed-by-cmp-and-cma> (à partir de 1:53:24).

- Point 16 a) Rapport d'audit et états financiers de 2019 et 2020
- Point 16 b) Exécution du budget des exercices biennaux 2018-2019 et 2020-2021
- Point 16 c) Budget-programme de l'exercice biennal 2022-2023.

15. Sur proposition du Président, la COP est convenue de renvoyer au SBSTA et au SBI, pour examen, la question suivante relevant du point 6 de l'ordre du jour (« Rapport du Comité de l'adaptation (2019, 2020 et 2021) ») : examen des progrès accomplis par le Comité de l'adaptation, de l'efficacité du Comité et de son fonctionnement.

16. Sur proposition du Président, la COP est convenue de renvoyer au SBI, pour examen, des questions relevant du point 13 de l'ordre du jour (« Questions de genre et changements climatiques »), à savoir : le rapport annuel sur la composition des organes constitués et le rapport de synthèse sur les progrès accomplis dans l'intégration des questions de genre dans les processus des organes constitués.

17. La COP a décidé de procéder comme le Président l'avait proposé.

18. À la deuxième séance de la COP, tenue le 31 octobre conjointement avec la deuxième séance de CMP, la deuxième séance de la CMA, la cinquième séance du SBSTA et la cinquième séance du SBI, des déclarations ont été faites par des représentants des pays suivants : Guinée (au nom du Groupe des 77 et de la Chine), Union européenne, Suisse (au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement), Australie (au nom du Groupe composite), Antigua-et-Barbuda (au nom de l'Alliance des petits États insulaires), Gabon (au nom du Groupe des États d'Afrique), Pérou (au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Inde (au nom du Brésil, de l'Afrique du Sud, de l'Inde et de la Chine), Arabie saoudite (au nom du Groupe des États arabes), Bhoutan (au nom des pays les moins avancés), Argentine (au nom de l'Argentine, du Brésil et de l'Uruguay), Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom de la Coalition des pays à forêts tropicales humides) et Guatemala (au nom du Système d'intégration de l'Amérique centrale). Des déclarations ont été faites également par les représentants de six Parties.

19. À la même séance, des déclarations ont été faites par des représentants d'organisations non gouvernementales du monde des affaires, de l'industrie et de défense de l'environnement, d'organisations non gouvernementales représentant des agriculteurs, des établissements de recherche et des instituts indépendants, d'organisations non gouvernementales syndicales, d'organisations non gouvernementales de jeunes, d'organisations de peuples autochtones, d'administrations locales et d'autorités municipales, ainsi que du Groupe Femmes et genre.

(À compléter)

### **III. Points 2 g) à 18 de l'ordre du jour**

(À compléter)

### **IV. Conclusion des travaux de la session**

(point 19 de l'ordre du jour)

#### **A. Adoption du projet de rapport de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties**

(point 19 a) de l'ordre du jour)

20. À sa xx<sup>e</sup> séance, le xx novembre, la COP a examiné le projet de rapport de la session et, sur proposition du Président, a autorisé le Rapporteur à en achever l'élaboration, selon les indications données par le Président et avec le concours du secrétariat.

**B. Clôture de la session**

(point 19 b) de l'ordre du jour)

(À compléter)

---